

COMPTE-RENDU DE REUNION

Suite à la réunion du 28 mai 2024, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 29 Mai 2024

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 25

Etaient absents : 12

Etaient excusés : 07

Pouvoirs : 04

Etaient excusés : M. LALOUX Arnaud ; MME VOREUX Martine ; M. PRANGER Patrick ; M. TRAVET Pierre-Edouard ; M. ASSELIN Christophe ; M. SELLIER Philippe ; M. DECREPT Stéphane.

Etaient absents : M. JOURNE Fabien ; M. DEVIS Claude ; MME REBEILLEAU Nathalie ; M. TESTU Xavier ; M. VENIER Gérard ; M. SAGOT Dominique ; M. ROCHERAN Olivier ; M. CAULIER Christophe ; MME RASSE Godleine ; M. LEMAIRE Maxime ; M. POUJILLY Gabriel ; M. DELHAY André.

Madame Lucie SAMIER a été nommée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024.

L'assemblée délibérante :

✓ **ADOpte** le compte-rendu de la réunion du 19/03/2024.

2 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR DE CONTEVILLE ET RAVALEMENT EXTERIEUR DU RESERVOIR D'YVRENCEUX.

Le montant total des travaux estimés par le maître d'œuvre se décompose de la manière suivante :

- 250 000,00 € HT soit 300 000,00 € TTC pour les travaux de la tranche ferme concernant le réservoir de CONTEVILLE. A ce budget, il a été ajouté en prestation la fourniture et pose d'un groupe de suppression au pied du réservoir de Conteville.
- 31 000,00 € HT soit 37 200,00 € TTC pour les travaux de la tranche Optionnelle N°1 concernant le réservoir d'YVRENCEUX.

Le budget global de l'opération est par conséquent de 281 000,00 € HT soit 337 200,00 € TTC.

La société APAVE a réalisé le 09/01/2024, les prélèvements pour les diagnostics amiante et plomb avant réalisation de travaux.

Constat amiante, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Constat exposition au plomb, il n'a pas été repéré de plomb en concentration supérieure à la limite de détection de l'analyseur (0,3 mg/cm²).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25/01/2024 et la date limite de réception des offres a été fixée au lundi 4 mars 2024 à 12h00 sur la plateforme MODULA.

Le 05 mars 2024, l'entité adjudicatrice a ouvert les plis de 2 entreprises ayant remis une offre, à savoir :

N°	Entreprises
1	Groupement RESINA/VENEQUE
2	TEOS

Les prix à l'ouverture des offres étaient les suivants :

Le tableau ci-dessous indique les montants résultants de la lecture des actes d'engagement :

Numéro du Pli	Entreprises candidates	Montant HT TF	Montant HT TO1	Montant HT TF+TO1
1	RESINA/VENEQUE	264 609,57	34 748,39	299 357,96
2	TEOS BASE	316 748,00	35 246,00	351 994,00
	TEOS VARIANTE	288 766,00	35 246,00	324 012,00

Les membres du bureau se sont réunis le 29/04/2024 pour la présentation du rapport d'analyse des offres par le bureau d'études SOGETI Ingénierie, représenté par M. François COQUELLE.

Compte-tenu des éléments présentés, l'offre de groupement RESINA/VENEQUE est la mieux-disante au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Le groupement RESINA/VENEQUE a été retenu pour un montant de 299 357,96 € HT.

La date prévisionnelle des travaux est prévue courant mars – avril 2025.

3 – TRAVAUX EN COURS.

► AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA POSE D'UNE CLOTURE AU RESERVOIR SUR TOUR DE CONTEVILLE.

Consultation pour la fourniture et la pose d'une clôture au réservoir sur tour de Conteville (80370).
Parcelle Section B01 N°328.

Caractéristiques Principales :

- Dépose et évacuation de la clôture existante.
- Clôture avec une plaque de béton de 50 cm en partie basse avec poteaux intermédiaires de section 10 x 10 x 2,5 ml scellés dans massif béton de 30 cm de diamètre sur 0,60 ml de profondeur posés tous les 2 ml et poteaux de section 12 x 12 x 2,5 ml aux angles et extrémités pour recevoir 1,50 ml de grillage PANTANET maille de 100 x 50 Ø du fils 2,5 liés sur 4 rangées de fils lisses. (168 ml).

Critères d'attribution :

Une analyse technique et financière a été effectuée à l'issue de la réception des offres afin de déterminer l'offre retenue.

Date limite de réception des offres :

15 avril 2024 à 12h.

Minimum de validité des offres :

1 mois

Avis publié le 20 mars 2024.

	CLOTURES CAUDEL	TRANCART
DEVIS ESTIMATIF GLOBAL	11 549,00 € HT	11 844,00 € HT
DATE DE SIGNATURE	30/04/2024	
DATE ESTIMATIVE DES TRAVAUX	Septembre 2024	

► AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA REMISE EN PEINTURE INTERIEURE DU BUREAU DU SIAEP DE LA REGION DE GUESCHART.

La présente consultation a pour objet la remise en peinture intérieure du bureau du SIAEP de la Région de Gueschart.

Caractéristiques Principales :

- Plafond sur l'ensemble des pièces.
- Reprise partie basse du mur de l'accueil.

Critères d'attribution :

Une analyse technique et financière a été effectuée à l'issue de la réception des offres afin de déterminer l'offre retenue.

Date limite de réception des offres :

15 Avril 2024 à 12h.

Minimum de validité des offres :

1 mois

Avis publié le 20 Mars 2024.

	LANSMANT Ludovic FONTAINE/MAYE	DOUTRELEAU
DEVIS ESTIMATIF GLOBAL	1 508,00 € HT	1 789,04 € HT
DATE DE SIGNATURE	30/04/2024	
DATE ESTIMATIVE DES TRAVAUX	Octobre 2024	

4 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME.

L'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

La dernière convention datant de 2010, le Centre de Gestion propose une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques.

Cette convention actualisée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années. La nouvelle convention doit être complétée et signée, accompagnée de la délibération au plus tard le 30 juin 2024.

Le Conseil Syndical,

Vu le Code du Travail ;

- Vu le Code de la Santé Publique ;

- Vu le Code de déontologie médicale ;

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail ;

- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive ;

- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles ;

- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat ;

- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

5 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2024.

Monsieur le Président propose au conseil syndical, une décision modificative n°2 sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous.

↳ Section d'investissement :

Compte 001-0000 (Dépenses) + 275 606,00 €uros.

Compte 021-0001 (Recettes) + 275 606,00 €uros.

↳ Section d'exploitation :

Compte 61523 (Dépenses)..... - 275 606,00 €uros ;

Compte 6378 (Dépenses)..... - 22 000,00 €uros ;

Compte 701259 (Dépenses)..... + 22 000,00 €uros ;

Compte 023 (Dépenses)..... + 275 606,00 €uros.

Compte 701251 (Recettes) + 20 000,00 €uros ;

Compte 70128 (Recettes) - 20 000,00 €uros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°2.

6 – CCPM – MISSION CONFIEE A L'AMEVA D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » - RESTITUTION DE L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES CONCERNES.

Présentation par vidéoprojecteur de la synthèse réalisée par l'AMEVA aux services d'eau potable.

Les échanges ont porté sur :

- le rappel du contexte réglementaire et de la méthodologie de l'étude ;
- l'impact de la prise de compétence sur les services d'eau potable en vigueur sur le territoire ;
- l'état des lieux des services d'eau potable.

7 – QUESTIONS DIVERSES.

► Madame Isabelle ALEXANDRE, déléguée de la commune d'Estrées-lès-Crécy demande la reprise de réfection de chaussée suite aux travaux sur le réseau d'eau potable du SIAEP de la Région de Gueschart.

Monsieur Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart informe l'assemblée qu'une planification des travaux de réfection de voirie est prévue sur plusieurs communes.

La séance est levée à 21h30.